



La raison publique : un consensus qui cache une forme de domination

Olga Nadeznha Vanegas

► **To cite this version:**

Olga Nadeznha Vanegas. La raison publique : un consensus qui cache une forme de domination. Encyclo. Revue de l'école doctorale ED 382, Université Sorbonne Paris Cité, 2013, pp.175-183. hal-00944195

HAL Id: hal-00944195

<https://hal-univ-paris.archives-ouvertes.fr/hal-00944195>

Submitted on 10 Feb 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Encyclo

Revue de l'École doctorale ED 382

Économies

Pensée critique

Espaces

Politique

Sociétés

Pratiques sociales

Civilisations

OLGA NADEZNHA VANEGAS*

**LA RAISON PUBLIQUE :
UN CONSENSUS QUI CACHE UNE FORME DE DOMINATION ?**

Au sein des démocraties contemporaines, le principe exigeant que les arrangements publics soient conclus sur la base des raisons discutées et agréées par l'ensemble des citoyens est considéré comme la source de légitimité des décisions politiques. Les esprits l'ont à ce point assimilé qu'on ne saurait plus concevoir la démocratie sans lui ni hors du consensus qu'il est supposé rendre possible. La raison publique est ainsi devenue un impératif qui façonne l'expérience sociale et politique des sujets et conduit à l'élaboration d'une seule et unique dynamique au sein de la communauté politique. Son lieu de constitution, l'espace public, se trouve de ce fait souvent limité à l'exercice de la délibération et à la recherche du consensus. Élaborer une critique de cette raison publique ne signifie donc pas uniquement questionner sa légitimité mais, au-delà, déconstruire ses formes d'élaboration de l'expérience sociale et politique. C'est une expérience marquée par une volonté de certitude et d'homogénéisation, en raison d'une conception de la politique réduite au moyen de construire et de maintenir un système d'organisation et de gestion des populations qui empêche l'expression de tout ce qui échappe à cette logique, et que le politique, par définition, institue.

Dans ce texte, nous essaierons donc de procéder à une critique de ce consensus qui conduit à l'homogénéisation et à l'artificialisation de l'action des citoyens que vise la raison publique. Cette critique est fondée sur la contradiction qui peut exister entre, d'une part, l'émancipation vis-à-vis de l'État que l'usage de la raison publique est censé apporter et, d'autre part, les formes de domination que cet usage reproduit et dissimule à travers ce que nous appellerons la sacralisation du consensus. En d'autres termes, nous formons l'hypothèse qu'une certaine domination est à l'œuvre dans l'imposition du consensus comme source de légitimité démocratique. Ces deux notions, consensus et légitimité, se nourrissent mutuellement et déterminent une dynamique, réputée démocratique mais relevant en réalité d'une représentation de la politique comme simple dispositif producteur de concorde et de stabilité. Cette dynamique dessine un modèle où l'enjeu principal est de répondre à l'impératif de stabilité sociale par la création d'un processus autorégulateur. Le système fondé sur la démocratie représentative étant

* Université Paris Diderot - Paris 7
Centre de sociologie des pratiques et des représentations politiques (CSPRP).

considéré en crise, les figures traditionnelles du « représentant » et de la « majorité » ne sont plus estimées suffisantes. Dès lors, les citoyens eux-mêmes sont « convoqués » par des agents institutionnels pour être les acteurs d'une sorte de refonte démocratique.

C'est dans cette restructuration du système démocratique et dans la transformation des acteurs qui l'accompagne que les citoyens, engagés dans une « libre » discussion publique, deviennent eux-mêmes les acteurs d'un processus dont le consensus est le but ultime. Alors que la participation des citoyens à ce processus est présentée comme un exercice de la liberté et un accomplissement de la citoyenneté, nous pouvons au contraire nous demander si ceux-ci ne sont pas plutôt limités par ce système d'autorégulation téléologiquement soumis une finalité inconditionnelle : la production du consensus. Car ce qu'on observe dans ce type de processus, c'est surtout que le citoyen, devenu un engrenage du dispositif, est réduit à n'être plus qu'un sujet assujéti à la procédure.

Pour illustrer des différentes sources de domination contenues dans l'exercice de la raison publique, il convient d'explorer plusieurs sphères où celle-ci est susceptible de se manifester. On peut par exemple prendre le cas de la composante procédurale pour constater les formes d'exclusion qu'elle produit. Comme le signale Jane Mansbridge, l'interaction discursive peut cacher différentes formes d'assujettissement :

Il peut arriver que les groupes subordonnés ne trouvent pas le ton ou les mots justes pour exprimer leurs pensées, et lorsqu'ils s'expriment, ils se rendent compte qu'on ne les écoute pas. Ils sont réduits au silence, on les pousse à ne pas clarifier leurs souhaits et on les entend dire oui alors qu'ils venaient de dire non.¹

Cette exclusion s'opère dans un premier moment lorsque le citoyen est « sélectionné » selon le rapport existant avec le sujet de discussion choisi. Mais elle se produit également dans un second moment à l'intérieur même de la dynamique discursive, où l'éloquence et l'argumentation jouent un rôle primordial. Comme l'indique Loïc Blondiaux :

Dans la pratique, de nombreuses expériences de participation démocratique sont orientées vers la recherche d'un consensus et la pacification d'un conflit social. Ce point de vue est en particulier toujours celui de metteurs en scène institutionnels de la participation, qu'ils soient élus ou maîtres d'ouvrage. Dans l'organisation concrète de la discussion, et sous prétexte d'une bonne police des échanges, les discours les plus revendicatifs, les moins respectueux des formes langagières, ont de fortes chances d'être réprimés ou du moins sanctionnés d'une manière ou d'une autre. Les échanges formés sur une argumentation rationnelle sont au contraire valorisés, de même que les postures de bienséance et d'écoute.²

Cette procédure correspond à la rationalité communicationnelle que Habermas défend et selon laquelle la constitution linguistique du monde

¹ Jane Mansbridge, « Feminism and Democracy », *The American Prospect*, n° 1, 1990, p. 127.

² Loïc Blondiaux, *Le Nouvel Esprit de la démocratie*, Paris, Seuil, 2008, p. 45.

vécu³ fait que les énoncés deviennent un sujet de discussion valide uniquement s'ils ont lieu à l'intérieur de ce monde et si la « vérité » est établie en tant qu'acceptabilité rationnelle dans un contexte d'intersubjectivité linguistique. Dès lors, l'exigence d'intégrer l'enjeu délibératif est cohérente avec la conception d'une société entendue comme système d'interconnexions d'actions communicationnelles ayant le potentiel de se stabiliser systématiquement par des groupes socialement intégrés⁴. Cette perspective écarte d'emblée la possibilité de la mésentente⁵ et est incapable de rendre compte de ceux qui ne comptent pas, de ceux pour qui le « monde vécu » n'entre pas en résonance avec les exigences de la délibération.

À l'intérieur de cette dynamique discursive se met donc en place une différenciation entre les sujets, selon leur capacité à respecter les règles du jeu délibératif. La logique de sélection à l'œuvre ici permet d'identifier trois grands types de sujets : celui qui reste voué au rôle de simple spectateur mais dont la présence sert à légitimer le processus ; celui qui est réprimé à cause de son attitude « rebelle » à l'intérieur du processus ; et enfin celui qui s'avère être l'acteur principal du processus et qui, occupant le devant de la scène par sa capacité à produire des arguments rationnels, est particulièrement écouté et encouragé. Dans ce type d'expérience, « la transformation du *je* en *nous* qui se produit dans le processus de délibération peut masquer des formes subtiles de contrôle. »⁶

Cependant, nous proposons de développer une critique non pas focalisée sur cette composante procédurale, mais sur une autre approche qui se concentre sur la signification de l'idée même de raison publique. En effet, notre intérêt n'est pas d'opérer une critique de la raison publique de l'intérieur en démontant ses mécanismes, mais de nous confronter aux justifications qui la sous-tendent et la légitiment. En suivant cette logique, notre hypothèse se fonde donc sur l'idée que la source de la domination produite par l'usage de la raison publique se trouve dans la survalorisation d'un consensus réducteur de la pluralité, qui efface du même coup le rôle du conflit au sein des démocraties.

Pour étayer cette hypothèse nous développerons trois aspects. Tout d'abord, nous expliciterons le lien qui unit l'usage de la raison publique à la logique de la « bonne gouvernance ». Ensuite, à partir de l'analyse qu'a faite Claude Lefort de la division du social dans la constitution du politique, nous montrerons comment le consensus masque cette division. Enfin, nous exposerons de

³ Jürgen Habermas, *Verdad y justificación*, Madrid, Trotta, 2002.

⁴ Jürgen Habermas, *Teoría de la Acción Comunicativa : crítica de la razón funcionalista*, Madrid, Taurus, 1998, vol. II.

⁵ « La mésentente n'est pas le conflit entre celui qui dit blanc et celui qui dit noir. Elle est le conflit entre celui qui dit blanc et celui qui dit blanc mais n'entend point la même chose ou n'entend point que l'autre dit la même chose sous le nom de la blancheur [...] La situation extrême de mésentente est celle où x ne voit pas l'objet commun que lui présente Y parce qu'il n'entend pas que les sons émis par Y composent des mots et des agencements de mots semblables aux siens », *La Mésentente : politique et philosophie*, Paris, Galilée, 1995.

⁶ J. Mansbridge, *op. cit.*, p. 128.

quelle manière la pluralité, qui est la condition du politique⁷, se trahit dans l'impératif d'une logique consensuelle.

La maîtrise de la vie démocratique

Pour mener à bien notre critique de l'usage de la raison publique et de sa survalorisation, il nous est nécessaire de remettre en question une certaine définition de la démocratie qui se concentre essentiellement sur l'importance primordiale d'un bon gouvernement. Cette définition manifeste en réalité une vision qui néglige « l'intensité de la vie démocratique ». Ainsi, et en suivant Jacques Rancière, la supposée bonne démocratie se caractériserait par « la forme de gouvernement et de vie sociale apte à maîtriser le double excès d'activité collective ou de retrait individuel inhérent à la vie démocratique. »⁸ C'est précisément dans la maîtrise de ce double excès que l'usage de la raison publique s'inscrit. La raison publique est présentée comme une solution aux problèmes de l'abandon de la sphère publique et du désintérêt pour le bien commun, elle s'expose donc devant la scène démocratique en tant que force qui mobilise et articule. Elle est justifiée par la puissance publique et fondée sur une intersubjectivité organisée dans un ensemble institutionnalisé de pratiques par lesquelles les citoyens deviennent responsables et producteurs de normes et de principes auxquels ils doivent ensuite se soumettre. C'est dans ce cadre qu'une certaine idée d'émancipation, véhiculée par la constitution d'un espace public de délibération, a été réduite à travers la logique de la « bonne gouvernance » à un dispositif de réduction de la complexité.

De ce fait, le jeu démocratique est confronté à une rationalité gouvernementale qui se développe, comme le signale Thomas Berns, dans une perspective où « la rationalité marchande et sa traduction dans le comportement ne relèvent plus d'un donné naturel mais réclament d'être construites de façon incessante et expansive pour façonner tout comportement et même tout sens moral, lesquels deviennent comme tels objets de délibération et de choix rationnels en fonction de leur coût, bénéfice et conséquence »⁹. Ce jeu démocratique est modelé par un ensemble de dispositifs qui font peser sur les citoyens la responsabilité de ce qui en résulte. Les limites que la démocratie représentative imposait à la constitution d'un espace public de délibération sont atteintes grâce à un élargissement des possibilités de régulation inter-humaine et de contrôle social. « Le modèle n'est plus celui des commandements édictés dans des termes généraux et définitifs par des autorités considérées comme souveraines et douées de contrainte, mais celui d'une multiplicité de dispositifs de contrôle. »¹⁰ Cela signifie que les citoyens se retrouvent dans « une situation de responsabilité complète, c'est-à-dire,

⁷ Hanna Arendt (1958), *La condition l'homme Moderne*, traduit par G. Fradier, Calmann-Lévy, 1961.

⁸ Jacques Rancière, *Haine de la démocratie*, Paris, La fabrique, 2005, p. 15.

⁹ Thomas Berns, *Gouverner sans gouverner*, Paris, PUF, 2009, p. 5.

¹⁰ *Ibid.*, p. 7.

sans jamais donner lieu à un cadre qui permettra de définir une responsabilité extérieure aux sujets »¹¹. De ce fait, l'usage de la raison publique en tant que dispositif renforce la tendance à la modération et la capacité de l'État à gérer les affaires publiques.

Dans ces conditions, des formes de participation à la définition du bien public, ainsi que des formes de partage des expériences publiques susceptibles d'apparaître en dehors de cette gestion étatique, sont souvent présentées comme des excès à contrôler ou comme des actions situées en dehors de toute légitimité, comme c'est le cas aujourd'hui des conflits qui entourent le projet de construction de l'aéroport Notre-Dame-des-Landes. La vie démocratique est en conséquence projetée sur une scène construite autour de modèles d'administration et de stratégies de participation renfermant les citoyens dans un processus d'accommodation aux conditions de la demande sociale et de l'offre étatique, cette offre étatique étant développée par des spécialistes orientant les choix des citoyens, censés parvenir à des accords concernant le bien public.

Cette volonté d'uniformisation de la société repose sur une gestion des rapports sociaux où l'on pousse les individus à l'adhésion, dans l'idée que plus le citoyen est participant moins il est opposant, ou du moins qu'il est opposant selon des règles de plus en plus définies et contraignantes. Nous nous trouvons donc devant une démocratie qui se constitue par opposition à son extériorité, à ce qui lui est étranger, à ce qui irait à l'encontre d'une visée constructiviste et maîtrisable. Cette volonté de comprendre la vie démocratique comme une simple gestion des rapports et limitation des excès, repousse en effet le conflit dans un extérieur illégitime, et délimite ainsi un domaine politique ayant les traits d'un « univers lisse d'où aurait disparu toute forme de domination, comme un lieu où pourrait se donner libre cours une intersubjectivité non problématique »¹². C'est à partir de ce présupposé que la démocratie trouve sa légitimité dans la délibération et le consensus, s'assumant comme un système fini, un engrenage parfait où les citoyens acceptent de jouer leur rôle dans la participation et la délibération, aveugles aux signes de domination.

Le souci de stabilisation de la démocratie, auquel renvoie l'usage de la raison publique, entraîne une compréhension de la politique en termes « d'administration ménagère », qui contribue à vider le domaine politique de sa substance. Une substance qui se trouve pourtant dans cette conflictualité présentée par Machiavel, et mise en lumière par Claude Lefort, pour illustrer les dangers auxquels une démocratie peut être exposée si la division de la société est uniquement comprise comme un obstacle à surmonter c'est-à-dire si l'indétermination propre à toute démocratie se transforme en un espace ordonné.

¹¹ *Ibid.*, p. 6.

¹² Miguel Abensour, *Pour une philosophie politique critique*, Paris, Sens & Tonka, 2009, p. 316.

L'envers du décor

L'unicité à laquelle est réduit le jeu démocratique sous la figure du consensus se trouve contredite dans le phénomène de la division qu'elle cherche précisément à exclure. Le mouvement linéaire qui semble s'être imposé à la communauté politique par la voie d'une démocratie délibérative, fondant la légitimité des décisions collectives sur la délibération publique et visant l'émergence d'un accord entre les citoyens, ne peut en réalité masquer l'existence de tensions qui lui échappent.

Ces tensions, qu'une telle dynamique voudrait contenir à l'extérieur, correspondent à la division constitutive du social dont parle Lefort :

Dans toute l'étendue du social, quelle que soit l'institution considérée, se repère une division interne, se signale, selon une modalité particulière, l'impossibilité d'une clôture, du fait du social – de la pratique et de la représentation – celle d'une détermination, de fait, des termes et de leurs relations¹³.

Mais cet envers du décor, qui s'oppose à toute clôture de la démocratie, ne peut se comprendre uniquement dans l'énonciation de la division : celle-ci doit aussi se manifester. Or, cette manifestation n'est possible qu'à travers le conflit. C'est le conflit, surgissant de la division interne, qui peut faire éclater tout ce que l'idée de communauté sociale organique cherche au contraire à dissimuler. Le conflit permet ainsi d'échapper à la logique d'un pouvoir qui voudrait inscrire l'ensemble de la vie sociale dans un horizon consensuel.

Il est intéressant à ce stade de se remémorer l'affirmation de Machiavel¹⁴ selon laquelle les lois favorables à la liberté ont toujours émergé à Rome de la désunion des grands et du peuple, et plus précisément de l'opposition de la plèbe romaine au désir de domination des patriciens. « Les soulèvements d'un peuple libre sont rarement pernicioeux à sa liberté. Ils lui sont inspirés communément par l'oppression qu'il subit ou par celle qu'il redoute. »¹⁵ Machiavel accorde une place très importante au conflit, en affirmant que les divisions sociales sont non seulement insurmontables mais même souhaitables. Ces divisions, que la politique telle qu'elle est conçue aujourd'hui souhaiterait surmonter, sont au contraire, à ses yeux, la « substance » même du politique. Une société qui ne serait pas traversée par ces divisions ne pourrait en aucun cas être qualifiée de République. Car ces divisions sont porteuses d'un conflit, essentiel au lien social, entre d'un côté le désir de dominer des grands et de l'autre le désir d'émancipation du peuple. La « division originaire du social » met en avant l'existence de deux désirs opposés, signifiant que la vie de la cité se déroule au sein du mouvement engendré par cette tension, et non précédemment ou postérieurement. En d'autres termes, la division de la société ne doit pas être considérée comme

¹³ Claude Lefort, « Maintenant » (1976), *Le Temps présent*, Paris, Belin, 2007, p. 294.

¹⁴ Nicolas Machiavel, « Discours sur la première décade de Tite-Live » in *Oeuvres complètes*, Gallimard, 1952, p. 393.

¹⁵ *Ibid.*, p. 392.

une difficulté à surmonter, car toute société « ne se rapporte à elle-même que dans l'épreuve d'une division interne, qui s'avère non pas de fait, mais génératrice de sa constitution »¹⁶. Selon Lefort : « On doit en effet convenir que l'ordre de la cité requiert l'expansion du désir des hommes, dans le double mouvement où il s'oppose à lui-même ; que cet ordre ne résulte pas d'une répression du désir, apportée par l'instance de la raison, mais s'engendre dans la mise en jeu de la division. »¹⁷ Cette mise en jeu de la division se présente comme l'opposé d'une illusion de concorde : elle permet au conflit d'incarner la résistance à toute procédure occultant des formes de domination existantes au sein de la sphère sociale, et ne peut se développer que dans le désordre des dissensions.

Dans cette perspective, la place de l'antagonisme dans la vie de la cité est donc essentielle. Il ouvre des possibilités à l'action car il est susceptible de faire du conflit un « moteur de croissance », et non plus uniquement l'expression d'une concurrence brutale de tous les « appétits ». L'enjeu se trouve donc fondamentalement dans la transformation du conflit, qui passe d'une simple manifestation des passions, c'est-à-dire des désirs individuels, à une expression du désir de liberté. Le conflit ouvre politiquement un espace de dénonciation et de résistance aux assujettissements mais aussi se pose en obstacle aux dominations. Il effectue une sorte de réactualisation des rapports au sein de la communauté politique, qui ne peuvent plus être organisés selon des accords ou une mise en commun biaisée des buts et des attentes. Mais cette diversité des désirs et des passions, qui se fait jour à travers un conflit générateur de sens, est radicalement étouffée quand la volonté hégémonique de doter la démocratie d'une certaine légitimité à travers l'usage de la raison publique s'impose. C'est donc l'essence génératrice du conflit que la dynamique du consensus exclut, et c'est précisément dans cette exclusion que la domination fait son apparition.

La sacralisation du consensus correspond à une politique qui « s'est transformée en une politique d'acceptation et de légitimation de l'ordre établi et s'est donc traduite par un rejet de l'idée même d'émancipation. »¹⁸ C'est en ce sens que John Rawls affirme :

L'important dans l'idéal de la raison publique est que les citoyens doivent conduire leurs discussions fondamentales à l'intérieur du cadre constitué par ce que chacun considère comme une conception politique de la justice qui est fondée sur des valeurs dont on peut raisonnablement espérer que les autres y souscriront¹⁹.

En recréant un scénario restreint déterminé par une pratique dite légitime, ayant comme fil conducteur une idée bien précise de justice, il devient donc possible de maîtriser la pluralité et le conflit qui en découle.

¹⁶ Claude Lefort, *Essais sur le politique*, Éditions du Seuil, 1986, Paris, p. 292.

¹⁷ Claude Lefort., *Le Travail de l'œuvre, Machiavel*, Paris, Gallimard, 1972, p. 480.

¹⁸ M. Abensour, *Pour une philosophie politique critique, op. cit.*, p. 7.

¹⁹ John Rawls, *Libéralisme politique*, 1993, trad. C. Audier, Paris, PUF, 1997.

Tout cela dans un cadre bien éloigné du chaos et de l'indétermination propres à toute vie sociale. Car l'idéal de la raison publique est d'ordonner l'espace public quand l'expression de la liberté requiert au contraire qu'il reste insoumis. La liberté ne se manifeste pas par la mise en place d'une procédure mais dans « l'institution de ce lieu vide de pouvoir où la société vient projeter ses antagonismes, éprouver la division, et s'éprouver elle-même comme société divisée »²⁰.

La pluralité, un ensemble harmonieux ?

L'organisation mise en place par le biais de la raison publique cherche à ordonner la condition de la pluralité, reconnue composante de l'exercice démocratique. Elle procède au contraire à une négation de son essence, car la dynamique de l'échange dans des règles préétablies fait que la validité de la norme finit par prendre le dessus, conduisant à un consensus biaisé. Ce qu'illustrent les propos de Habermas : « Toute norme valable doit donc satisfaire la condition selon laquelle les conséquences et les effets secondaires qui proviennent du fait que la norme a été universellement observée dans l'intention de satisfaire les intérêts de tout un chacun, peuvent être acceptés sans contraintes par toutes les personnes concernées »²¹.

Le consensus issu de la raison publique impose un certain partage des sensibilités et des visions du monde, profondément différent de celui qui aurait pu avoir lieu si la pluralité avait été acceptée dans toute sa dimension. Ainsi, une sorte de double jeu s'installe. Il y aurait certes un temps pour l'exercice de la pluralité, concède-t-on, mais uniquement durant les « intervalles » entre les moments de délibération et de consensus. De fait, la pluralité se trouve exclue du processus de légitimation de la démocratie. Comme le signale Rancière, « le consensus qui nous gouverne est une machine de pouvoir pour autant qu'il est une machine de vision [...]. Le consensus est alors la machine de vision et d'interprétation qui doit sans cesse redresser l'apparence »²².

Malgré un certain souci affiché pour le pluralisme, l'idéal de la raison publique s'efforce de simplifier la réalité pour la rendre saisissable, alors même que cette réalité n'est par essence pas soluble dans une harmonie et une homogénéisation fabriquées. La raison publique suppose la transformation de l'espace public en une scène sur laquelle les différences s'effacent par la convocation d'un bien commun, grâce à la discussion et au consensus. En ce sens, la possibilité d'expression de la pluralité au sein de l'espace public est réduite à des échanges discursifs, occultant la vraie teneur d'un pluralisme ne pouvant être assimilé à une pluralité d'opérations discursives logiques au sein d'un ordre commun. En réalité, l'essence de la pluralité ne

²⁰ Claude Habib et Claude Mouchard dir., *La démocratie à l'œuvre autour de Claude Lefort*, Paris, Esprit, 1993, p. 9.

²¹ Jürgen Habermas, *Morale et Communication*, Ch. Bouchind'homme, Paris, Éd. du Cerf, 1986, p. 86-87.

²² Jacques Rancière, *Chroniques de temps consensuels*, Paris, Seuil, 2005, p. 9.

peut se déployer que lorsque les questions concernant la démocratie sont posées de manière à « penser sous le signe de l'interrogation et non sous celui de la certitude »²³. Si l'incertitude est le point de départ, le jeu démocratique ne peut donc s'intégrer à aucune forme d'ordre. Les fixations des dispositifs de délibération doivent donc être reconfigurées par une action politique où se révèle la pluralité des acteurs.

En conséquence, l'action doit être pensée comme ce qui fait « effraction » pour pouvoir à la fois dévoiler et s'opposer aux différentes formes de domination et assujettissement que l'usage de la raison publique et le consensus peuvent dissimuler. C'est précisément le rôle de l'irruption de l'acteur dans l'espace public dont la constitution dépend essentiellement de facteurs ne provenant pas de règles préétablies et des paramètres de la délibération. De ce fait, on peut affirmer que la citoyenneté ne peut être essentiellement définie à travers la participation à des procédures prédéterminées concernant des sujets préconçus, car elle est avant tout le fait de citoyens agissant, grâce auxquels le politique comme lieu d'expression de liberté et d'émancipation peut s'élaborer, s'ouvrir sans se refermer sur des consensus bienséants.

C'est donc dans le moment du politique que le conflit va à l'encontre de la tendance des modernes à rester enfermés au sein de leur sphère privée protégée. Il est porteur de la possibilité de pénétrer la sphère publique, de l'occuper à travers des paroles, des cris, des gestes, des actions, en brisant le silence engendré par une homogénéisation qui fait de la citoyenneté un exercice artificiel. Il rend publiques à la fois les divisions de la société et les tentatives de domination qui la traversent. Le conflit met en lumière tout ce que l'idée de communauté sociale pacifiée empêche de voir, en dévoilant en même temps la fausse qualité de la raison publique, à savoir sa capacité d'accorder participation, pluralité et liberté dans un ensemble harmonieux.

Une pensée de la pluralité peut ainsi se comprendre comme la possibilité de reconfiguration des espaces préétablis et des identités figées, qui en organisant le commun à partir de règles strictement discursives empêchent la manifestation du bien public. Celui-ci n'est en aucun cas le résultat d'un consensus excluant des minorités. Au contraire, il s'agit de la possibilité d'une mise en commun d'expériences où s'exprime un être ensemble à travers lequel les hommes peuvent donner lieu à quelque chose de nouveau et d'imprévisible, en développant en même temps les possibilités de ce qui les sépare et de ce qui les rassemble²⁴.

L'opposition à un ordre consensuel ne signifie donc pas l'éloge du désordre et de l'anarchie mais l'ouverture vers d'autres possibilités de créations et reconfigurations de liens entre les hommes compris comme acteurs politiques et non comme agents d'un enjeu délibératif laissant peu de place à la remise en cause des ordres et des relations d'assujettissement.

²³ M. Abensour, *Pour une philosophie politique critique*, op. cit., p. 29.

²⁴ H. Arendt, *Condition de l'homme moderne*, op. cit.

Encyclo

Revue de l'École doctorale ED 382

DOSSIER THÉMATIQUE : « LES LIEUX DU CORPS : POLITIQUE ET ÉMANCIPATION »

Alice CARABÉDIAN, Anders FJELD, Rémi ZANNI

Les lieux du corps

Paula VASQUEZ LEZAMA

Malades, disparus et suppliciés : l'in-corporation de la violence sociale et politique au Venezuela

Tony FERRI

Le corps face aux pénalités contemporaines d'enfermement

François REYSSAT

Travail sale et sale boulot, de la résistance à l'émancipation. Les ouvriers du nettoyage en région parisienne

Miguel CASTELLO

La vie sans corps, un problème politique

Jean-François BISSONNETTE

Entre émancipation et paranoïa :

la « propriété de soi-même » comme motif aporétique de la sensibilité politique moderne

Marco ANGELLA

Corps, travail, émancipation. Au-delà de la reconnaissance

Cornélia MÖSER

Our bodies-ourselves ? Discrimination et émancipation corporelle dans la pensée féministe allemande

Camille LOUIS

Le corps au travail de son émancipation.

Gestes politiques et processus artistiques à partir du projet *Autour de la table*

Éléonore ANTZENBERGER

Pierre Molinier, le corps réinventé

Adrien CASCARINO

Scarifications et politique : destructions et (re)constructions des corps

Camila ARÊAS

Le voile comme véhicule politique et utopique du corps : émancipation sociale et investissement territorial

VARIA

Maria Dolores AMAT

La pratique socratique de Hannah Arendt et Leo Strauss

Olga Nadezhna VANEGAS

La raison publique : un consensus qui cache une forme de domination ?

Laurent AUCHER

Espace matériel, espace mémoriel du groupe dominant

RÉSUMÉ DE THÈSE

Wu HUIYI

Traduire la Chine au XVIII^e siècle : les jésuites français traducteurs de textes chinois et la reconfiguration des connaissances européennes sur la Chine (1687-ca. 1740)

COMPTES RENDUS

Judith BONNIN

Giulia Simone, Il Guardasigilli del regime

Malcom FERDINAND et Pauline VERMEREN

Groupe de lecture « post/dé/colonial/ité/isme »

RÉSUMÉS, MOTS-CLÉS ET BIOGRAPHIES DES AUTEURS

